

Décision

Générale

colonial

Décision n° 657 11 mai 1946

n° 657 11

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1946

Date de publication
11 mai 1946

Date du numéro
31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une deuxième avance de quinze mille francs (15,000 fr.). à valoir sur ses émoluments, a été accordée à titre exceptionnel à M. Hornebeck, agent détaché de l'Imprimerie nationale, directeur de l'Imprimerie administrative de Djibouti.